

COMMUNE D'ARTAGNAN

Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Stéphane ETIENNE

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Refus : 0

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Sylvain DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Pierre MELENDEZ

Représentés: Carlos MARTINS par Christine APARICIO

Excusés:

Absents: Christian DOURS, Stéphane SARDOU, Fabienne VIGNOLO

Secrétaire de séance: Sylvain DUPRAT

Objet: Vote des taux de fiscalité directe 2024 - DE_018_2024

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des impôts locaux pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Les taux pour 2024 seront les suivants :

Anciens taux %	Taux votés %	Bases d'imposition	Produit attendu
TH RS 7,49	7,49	25 800	1 932
TFB 33,92	33,92	423 600	143 685
TFNB 45,23	45,23	19 300	8 729
total produit attendu avant effet du coefficient correcteur			154 346
Effet du coefficient correcteur			-51 098
Allocations compensatrices			1 164
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale hors allocations compensatrices			103 248

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___

Le secrétaire de séance, Sylvain DUPRAT Signature	Le Maire, Stéphane ETIENNE Signature
---	--